



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 9 mai 2022 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N°3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation prévu par la loi.

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS

3.1 Octroi – Appel d'offres - Rue Fontaine – Réfection de la conduite d'égout sanitaire

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05-130

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :
- Demande d'opinion – 2^e ingénieur.

La demande est refusée par les élus

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :



QUE

le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS

3.1 Octroi – Rue Fontaine – Réfection de la conduite d'égout sanitaire

2022-05-131

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la conduite d'égout sanitaire de la rue Fontaine;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une (1) soumission pour lesdits travaux.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, demande le vote.

Ce dernier se déroule comme suit :

- 5 pour;
- 1 contre.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE la Municipalité attribue le contrat pour la réfection de la conduite d'égout sanitaire de la rue Fontaine, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 9288-2000 Québec inc./Skava Excavation pour un montant de quatre cent cinquante et un mille cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-sept cents (451 175,87 \$) taxes incluses, selon les recommandations de M. Frédéric Blais, ingénieur chez EXP inc. responsable du dossier.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 10.

Les points suivants ont été discutés :

- Travaux de réfection – Rue Fontaine.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-05-132

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 10.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière